

Bois D'olive Urban Trail

REGLEMENT DE LA COURSE

Art .1: La course

Bois d'olive Urban trail est une course organisée par l'Association Sportive WILLTRAIL 974 Siren 89976622400013.

Cette course a pour but de mettre en avant le quartier de bois d'olive.

Le départ aura lieu au sein du stade du lycée de Bois d'olive pour le trail urbain de 17 Km à 17h30 et la rando conviviale à 17h00 le samedi 22 février 2025 pour arriver au complexe sportif de la Ravine des Cabris.

Le départ de la course 1km des enfants aura lieu au sein du complexe la Ravine des Cabris à 16h00.

Le parcours des différents formats sera disponible sous forme trace **gpx** et pourra être modifié sur demande des autorités ou de l'organisation.

Un engagement solidaire de 1 euro par inscription sera reversé à l'association « Autisme Bel Avenir ».

Art.2 : La remise des dossards

Le lieu et la date de la remise de dossard sera diffusé sur la plateforme de **www.topchrono.run** ou par tous autres moyens de communication.

Art.3 : Limite des inscription, modalité de la course et tarifs et tarifs

La date limite d'inscription est fixée le 14 février 2025 à 23H59.

Le nombre de coureurs est limitée à 600 pour les 3 formats ;

- 50 places pour la course Marmaille de 8 à 13 ans (kids).
- 100 places pour la randonnée conviviale de 5 Km. Les catégories minime et cadet peuvent s'inscrire et ils seront accompagnés d'un parent responsable.
- 450 places pour la course Trail urbain semi- nocturne de 17 Km. A partir de la catégorie junior les coureurs peuvent s'inscrire.

Les coureurs licenciés et non licenciés sont autorisés et pour les non licenciés une PPS valide sera demandée à joindre dans la plateforme d'inscription.

Pour la randonnée conviviale, une PPS n'est pas demandée.

Les équipes joëlettes sont autorisées par équipe de 10 personnes pour une joëlette (selon la réglementation). La joëlette doit être homologuée et conforme aux normes de sécurité (freins fonctionnels, pneus en bon état, ceinture de sécurité de passager).

TOP CHRONO RUN simplifie le travail en facilitant l'inscription des participants. Le tarif

de chaque inscription est spécifique et cela comprend les frais d'inscription de l'organisateur, les frais de gestion du service automatisé et ainsi que les frais bancaires à la charge du compétiteur lors de leur inscription en ligne.

TARIF PRÉFÉRENTIEL jusqu'au vendredi 10 janvier 2025 à 23h59 qui pour la course enfant qui de 5 euro passera à 8 euro et la rando de 8 euro passera à 10 euro, pour la course ça change pas.

Matériel obligatoire

Lampe frontale obligatoire pour la course trail urbain de 17km.

Art.4 : Code de la route, respect des propriétés privée, et propreté

Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs. Les concurrents s'engagent également à ne rien jeter sur route ainsi que la végétation. En cas de flagrant délit la sanction encourue est la disqualification. De manière générale, l'ensemble du parcours doit rester propre.

Art.5 : Sécurité

Les organisateurs de la course se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de l'épreuve pour des raisons de sécurité (conditions météorologiques ou autres événements imprévus). Des signaleurs seront présents à chaque traversée de route ou d'intersection. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, accidents causés par le non-respect du code de la route, perte ou vol d'objets personnels.

Art.6 : Ravitaillement

Un poste de rafraîchissement est mis à disposition au départ et à l'arrivée sur le stade du lycée de bois d'olive et des tables de ravitaillement au niveau du 5 kilomètres et du 10 Kilomètre de la course.

Art.7 : Abandon

Les abandons doivent être communiqués immédiatement aux signaleurs les plus proches. Ces derniers appelleront les organisateurs qui invalident les dossards. En cas de blessures, le signaleur le plus proche donnera l'alerte. Rappel du numéro de téléphone : 0693 13 30 37 ou 0692 19 53 03 ou 0692 33 03 79

Art.8 : Sécurité et soins

La compétition se déroule (en partie) sur des voies ouvertes à la circulation, sentiers et champs de cannes, les concurrents devront emprunter le côté droit de la chaussée. Un médecin, un poste de secours et un ambulancier seront à disposition avec un numéro urgent qui sera inscrit sur chaque dossard.

Art.9: Disqualification

Des pointeurs seront présents sur le parcours afin de noter les numéros des dossards et

s'assureront que chaque compétiteur effectue bien l'ensemble du parcours comme indiqué sur les plans. Les arrivées seront donc contrôlées grâce au pointage électronique. En cas de tricherie, le compétiteur sera disqualifié.

Art.10 : Assurances

Responsabilité Civile :

Les organisateurs ont souscrit auprès d'une Assurances. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'association souscrit pour la durée de la manifestation une assurance de responsabilité civile à l'égard des tiers et des concurrents, ce qui implique que les dommages subis par ces derniers soient générés par une faute de l'organisateur.

Domage Matériel :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance des objets tels que caméra embarquée, paire de lunettes etc... La responsabilité de l'organisation est dérogée dès l'abandon, la disqualification pour pointage tardif, par décision médicale ou autres décisions de l'organisation.

Art.11 : Assistante Médicale

Une équipe médicale multidisciplinaire, mise en place par l'organisation sera présente sur le site du lycée de bois d'olives, au complexe sportif de la Ravine des Cabris et pendant toute la durée de l'épreuve.

Art.12 : Barrières horaires

Il est établi un temps limite de 2h20 pour la course du 17 KM.

Art.13 : Annulation, remboursement, échange de dossard

Aucun remboursement ne pourra être effectué quel qu'en soit le motif après la clôture des inscriptions. Le compétiteur en cas d'annulation de la course pour des raisons d'intempéries exceptionnelles, et/ou de force majeure, le montant de l'inscription restera acquis à l'association. Aucun échange de dossards ne sera fait après la date de fin d'inscription. En s'inscrivant, le compétiteur accepte sans réserve le règlement de cette course et les conditions imposées par celui-ci. Pour les demandes d'annulation ou autre avant la date fin des inscriptions des frais bancaire et de gestion indépendant seront à la charge du coureur qui s'élèvent à 2 euro.

Art.12 : Récompenses

Tous les participants seront récompensés en franchissant la ligne d'arrivée. Les scratches Homme et femme seront récompensés selon les catégories d'âge définies par la FFA. Le début des remises de récompenses sera à partir de 19H30.

Droit à image

L'organisation de la course utilise les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourrez apparaître, lors de la manifestation sur tous supports y compris documents promotionnels et publicitaires, pour une durée la plus longue prévue par la loi.

L'organisateur,

WILLTRAIL974

Le président, Paigné William